

Château-d'Oex, le 4 mars 2020

Au Conseil communal de Château-d'Oex

Rapport de la Commission pour le préavis N° 01/2020 concernant la demande de crédit pour divers travaux d'entretien lourd au bâtiment communal du Complexe sportif de Château-d'Oex

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier l'objet cité en titre s'est réunie le 2 mars 2020 à 20h30 à la petite salle de l'Hôtel de Ville de Château-d'Oex. Elle était composée de Monsieur Philippe Rosat, 1^{er} membre, Madame Anne-Isabelle Mottier et Messieurs Luis Ferreira, Jean-Philippe Blum et Alain Rossier, rapporteur.

Elle a entendu la Municipalité, représentée par M. Christian Daenzer, municipal.

Lors de cette soirée, M. Roland Oguey, chef du service des travaux, était également présent.

M. Christian Daenzer, municipal, nous expose les différents points du préavis. Il nous explique que certains travaux d'entretien ont été repoussés dans le temps pour des raisons budgétaires, mais qu'il est maintenant obligatoire de procéder à certains travaux, pour éviter d'avoir à faire des frais plus importants à l'avenir.

La commission s'est ensuite rendue sur place pour constater les points énumérés dans le préavis.

La porte d'entrée va être remplacée par une porte automatique de même type que celle de l'Hôtel de Ville (système en accordéon). Les problèmes rencontrés avec l'ouverture de la porte pour les cours du soir ont été évoqués mais il est très difficile de trouver une solution qui contente tout le monde. La porte actuelle montre des signes de faiblesse et doit aussi être mise aux normes en vigueur.

Les douches des vestiaires filles présentent de gros problèmes d'étanchéité qui altèrent la dalle et les parties électriques qui sont clairement visibles depuis le local se trouvant sous le vestiaire en question. Des bacs et des grilles de sol vont être changés. Les douches des vestiaires des enseignants et du Football Club vont être remplacées. Les coques d'isolation des canalisations qui se situent au plafond vont être remises en état. Il est également prévu d'installer un évier dans le hall d'entrée.

Le rideau de la halle de gymnastique sera remplacé car les pièces mobiles et la motorisation posent problème. L'entreprise Alder + Eisenhut AG qui contrôle les installations et les engins du Centre sportif conseille vivement de changer le rideau, afin d'en garantir le bon fonctionnement et également pour des raisons sécuritaires.

La moquette des gradins est dans un état relativement bon, malgré quelques déformations. Le problème se situe au niveau des normes en vigueur qui précisent que la qualité ignifuge n'est plus efficace après 30 ans. Elle doit donc être remplacée.

Les points suivants ont été soulevés au sein de la commission :

- Le préavis a été établi sur la base de devis rentrés.
- Des travaux assez conséquents devront être entrepris pour la toiture. Elle ne coule pas. Un projet pour la pose de capteurs solaires et une isolation plus efficace est en cours. Au vu de l'importance de l'investissement, ce dossier est reporté dans le temps.
- La porte de secours au Sud pourra être créée ultérieurement car, pour une utilisation sportive, le bâtiment est conforme.
- Il n'y aura pas de modification de prix pour la location de la salle car il s'agit de travaux d'entretien.
- Le sol de la halle de gymnastique présente quelques signes de faiblesse mais il est à relever la qualité de son entretien. Les restrictions imposées portent leurs fruits, car il est assez rare de voir un sol dans cet état après 33 ans d'utilisation.
- Un commissaire demande s'il serait possible de poser des rideaux sur les fenêtres au Nord pour l'obscurcissement de la halle, lors de manifestations demandant ce genre de configuration.

En conclusion et au vu de l'importance de suivre l'entretien de notre patrimoine bâti et pour le bon fonctionnement de ce bâtiment extrêmement sollicité et primordial pour nombres de nos sociétés locales, c'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil Communal de Château-d'Oex d'accepter le préavis N° 01/2020 tel que présenté.

Le rapporteur

Alain Rossier